

Séance du 28 MARS 2019

Nombre de conseillers en exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire

Date de la convocation : le 06.03.19

Noms	Présents	Absents non excusés	Absents excusés	Pouvoir de vote
BERNARD Jean-Paul, Maire	x			
CUGNIET Patrick, 1 ^{er} adjoint	x			
SANCHEZ Alain, 2 nd adjoint	x			
BAYO Michel	x			
BURIAND Nancy	x			
CUZIN Bernard	x			
GIGAREL Nadine	x			
GONZALVEZ Pascal		x		
ORCEL Jean-Pierre	x			
POUGET Hélène	x			
MICHEL-GORDAZ Christine	x			

D05_03_2019

Objet : Vote des comptes administratifs du budget communal et affectation du résultat 2018

Monsieur le Maire annonce les résultats de l'exercice 2018 à l'assemblée que ce soit en fonctionnement comme en investissement pour le budget principal.

En conséquence

BUDGET PRINCIPAL:

▪ En Fonctionnement,

Recettes 2018 : 205 169.73 €

Dépenses 2018 : 191 719.72 €

Solde 2018: 13 450.01 €

Résultats antérieurs N-1 reportés: 170 357.84 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 183 807.85 €

▪ En Investissement,

Recettes 2018 : 417 136.81 €

Dépenses 2018 : 374 587.14 €

Solde 2018: 42 549.67 €

Résultats antérieurs N-1 reportés : - 39 466.91 €

Soit Résultat 2018 : 3 082.76 €

Solde des RAR dépenses : 0.00 €

Solde des RAR recettes : 0.00 €

Il a été décidé : de reporter en fonctionnement à l'article R002 la somme de 183 807.85 € et d'inscrire en recettes d'investissement au RI 001 la somme de 3 082.76 €.

Le Compte Administratif de l'année 2018 est ainsi voté à l'unanimité des membres présents.
M. le Maire ne participe pas au vote du Compte administratif 2018.

Délibération D06_03_2019

Objet : Approbation du compte de gestion budget communal 2018

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le receveur accompagné des états du passif, de l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier 2018 et au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur Mme TOUCHE pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°D07_03_2019

Objet: Affectation du résultat 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	13 450.01 €
Un excédent reporté de :	170 357.84 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	183 807.85 €

Un excédent d'investissement de :	3 082.76 €
Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	3 082.76 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXEDENT	183 807.85 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVES (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	183 807.85 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	3 082.76 €

Tous les membres du CM votent cette affectation de résultat telle qu'elle est proposée.

Délibération N°D08_03_2019

Objet: Vote des subventions communales au titre de l'exercice 2019

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions communales pour l'exercice 2019.

Il est décidé, par l'ensemble du Conseil Municipal de voter pour :

LA RICANDELLE – portage des repas	90.00 €
ADMR SILLANS	230.00 €
Association des donneurs de sang	30.00 €
Sapeurs-Pompiers	50.00 €

Soit un total de 400 €

La somme de 500.00 € sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2019. Les 100 € non affectés feront l'objet d'une délibération dans le cas où il serait nécessaire de subventionner une autre association.

Les subventions communales 2019 seront versées sous réserves qu'elles soient appuyées d'un justificatif de la part des organismes requérants.

Vote à l'unanimité des membres présents les taux proposés par le Maire au titre de l'exercice 2019.

Délibération N°D09_03_2019

Objet: Vote des taxes locales au titre de l'exercice 2019

Monsieur le Maire dit que la commission des finances qui s'est réunie propose une augmentation des taux d'imposition des taxes directes par rapport à l'exercice 2018 de 1.5%. Ainsi les taux proposés sont les suivants:

Pour la TH : 11.27 % Pour la TFB : 13.26 % Pour la TFNB : 36.19 %

Vote de la majoration des taxes locales au titre de l'exercice 2019 :

10 POUR

Délibération N°D10_03_2019

Objet: Vote du budget primitif 2019 communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019.

➤ En section de fonctionnement :

Dépenses : 189 203 € + 172 207 € (au compte 023) = 361 410.00 €

Recettes : 177 602.15 € + 183 807.85 € (résultat excédent de fonctionnement reporté selon affectation du résultat) = 361 410.00 €

Soit budget équilibré à : 361 410 €

➤ En section d'Investissement :

Dépenses : 91 084 €

Recettes : 88 721.24 € + 3 082.76 € (excédent d'investissement reporté) + 172 207 (au compte 021) = 263 291 €

Soit budget voté en suréquilibre en section d'investissement avec :
91 084.00 € de dépenses contre 263 291 € de recettes

Monsieur le Maire fait procéder au vote du Budget prévisionnel 2019.
L'ensemble des membres présents ACCEPTE les propositions du Maire et VOTE le budget communal primitif 2019 à l'unanimité.

Délibération N°D09A_03_2019

Objet: Vote des taxes locales au titre de l'exercice 2019- Annule et remplace D09_03_2019

Monsieur le Maire dit que la commission des finances qui s'est réunie propose une augmentation des taux d'imposition des taxes directes par rapport à l'exercice 2018 de 1.5%. Ainsi les taux proposés sont les suivants:

Pour la TH : 11.29 % Pour la TFB : 13.24 % Pour la TFNB : 36.19 %

Vote de la majoration des taxes locales au titre de l'exercice 2019 :

10 POUR

Cette délibération vient annuler et remplacer la D09_03_2019 suite à une erreur matérielle.